



CARNET DE BALADE

PLUi de Paris Terres d'Envol

Balade urbaine Trame Verte et Bleue - À travers des éléments structurants du territoire (Parc de Tremblay, Parc de la Poudrerie, Canal de l'Ourcq)
16 septembre 2023



DESSINONS NOTRE FUTUR TERRITOIRE

PARIS TERRES D'ENVOL ET SES HUIT COMMUNES ONT ENGAGÉ, FIN 2020 L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI). VÉRITABLE « PROJET DE TERRITOIRE », CE DOCUMENT DÉTERMINE LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR LES 15 PROCHAINES ANNÉES ET RÈGLEMENTE TOUTES LES CONSTRUCTIONS.

Un PLUi, c'est quoi?

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un outil de planification et d'urbanisme réglementaire qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols à l'échelle territoriale. Il permet de définir une vision partagée du territoire sur les 15 prochaines années tout en déterminant des règles de construction. Tous les aspects de la vie en ville sont passés au crible : urbanisme, habitat, mobilités, équipements, économie ou encore écologie.

Afin de dessiner le territoire de demain, le PLUi de Paris Terres d'Envol poursuit 4 grands objectifs :

- Un territoire attractif, productif et inclusif
- Un territoire au cadre de vie et à l'identité préservée
- Un territoire accessible à tous et acteur de la mobilité durable
- Un territoire sobre et écologique

Le PLUi doit permettre de construire un développement cohérent et attractif du territoire tout en préservant les spécificités de chaque commune.

PARIS TERRES D'ENVOL: NOUVEAU TERRITOIRE DU GRAND PARIS

Né en 2016, de la loi créant la Métropole du Grand Paris, Paris Terres d'Envol regroupe, au nord-est de la capitale, huit villes de Seine-Saint-Denis : **Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.**

Le territoire assume **l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal**, prescrit par <u>délibération du</u> <u>7 décembre 2020</u> du Conseil de Territoire ainsi que la compétence **aménagement de l'espace métropolitain** qu'il partage avec la Métropole du Grand Paris.

Chiffres clés du territoire



366 709 HABITANTS

(5% de la Métropole du Grand Paris)



140 492 EMPLOIS



28 743 ENTREPRISES / 26 ZONES D'ACTIVITÉS



ÉQUIPEMENTS



138 333 LOGEMENTS



78 KM2 DE SUPERFICIE

(9,6% de la Métropole du Grand Paris)



MOBILITÉS

4

pôles principaux d'équipements, d'envergure nationale et internationale



CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

3

espaces verts naturels et grands parcs

autoroutes et lignes de transport

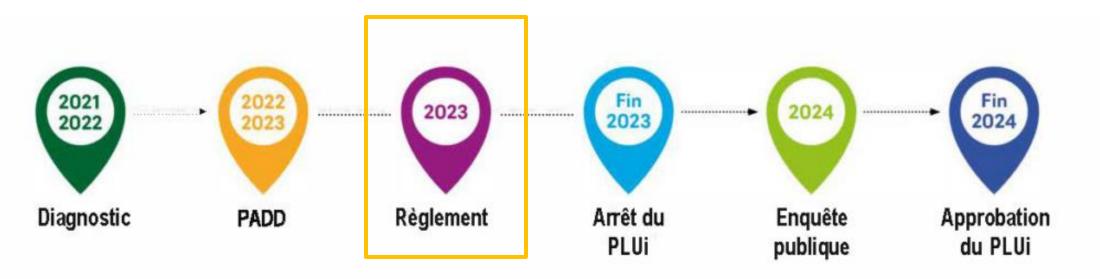


futures gares du Grand Paris Express

CALENDRIER DU PLUI

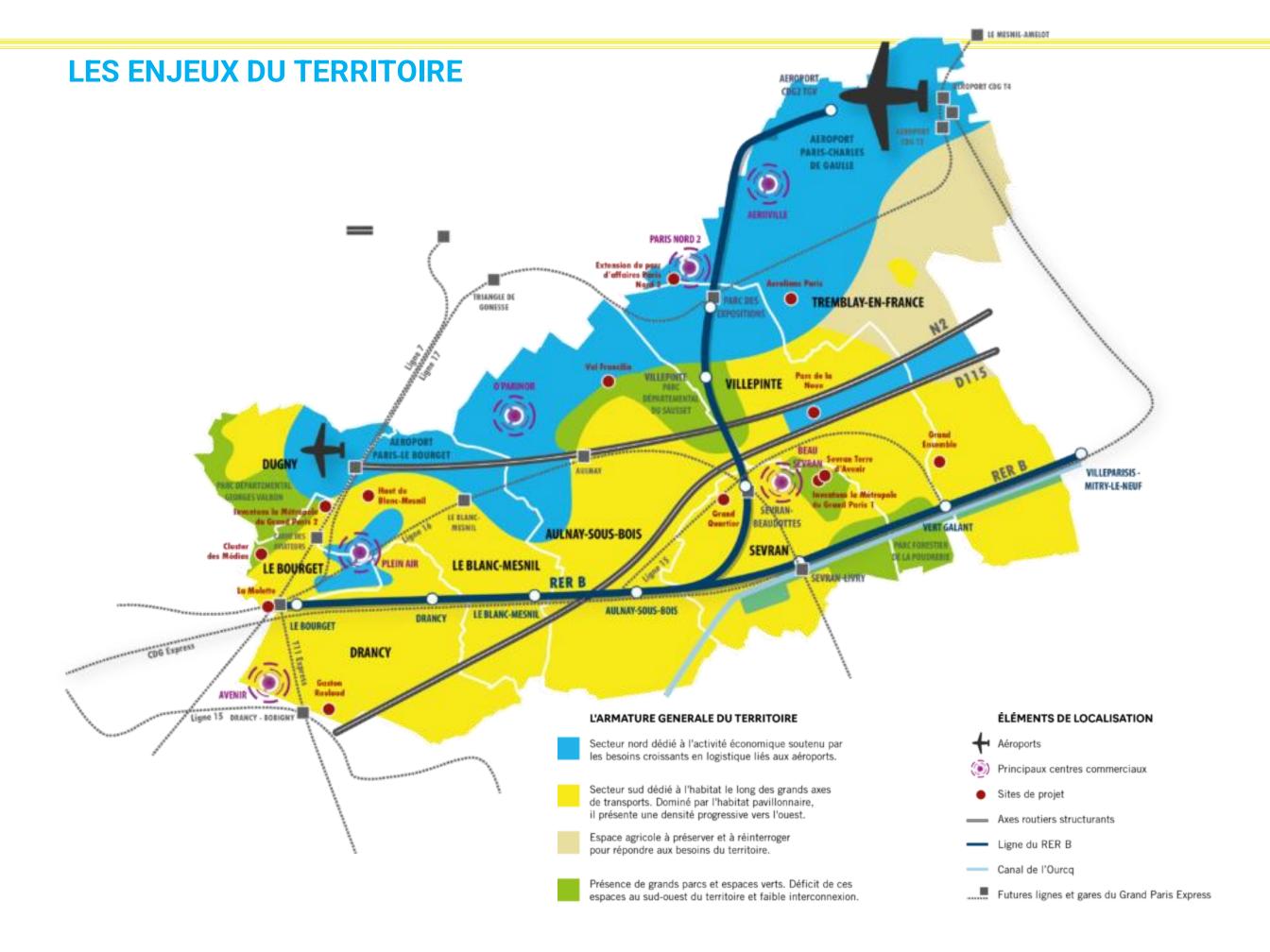
Où en sommes-nous?

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été débattu en Conseil de territoire le 13 février 2023. La construction du PLUi est désormais dans sa phase réglementaire (règlement, zonage, OAP). Au cours de cette phase réglementaire, sont élaborés le zonage (règlement graphique), le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).



La phase réglementaire, c'est quoi?

L'élaboration du règlement repose sur la rédaction des documents de référence pour l'application du PLUi. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Le zonage permet de délimiter les différentes zones et leurs usages : zones urbaines (U), zones à urbaniser (AU), zones agricoles (A), zones naturelles et forestières (N). Le règlement écrit comporte les règles spécifiques à chaque zone (destinations des constructions, implantations, hauteurs, stationnement, architecture, etc.). Les OAP exposent la manière dont la collectivité souhaite valoriser, réhabiliter ou aménager certains quartiers ou secteurs à enjeux.



DEROULE ET MODE D'EMPLOI

Présentation du déroulé et circuit de la balade

3 éléments structurants de la trame verte et bleue visités Pour chaque site, des questions seront posées à l'oral permettant de débattre autour des intentions du PLUi.

Pendant toute la balade, un moment de partage entre tous les participants









Au début de la balade :

- Mot d'accueil
- Rappel de la démarche

En arrivant à chaque arrêt :

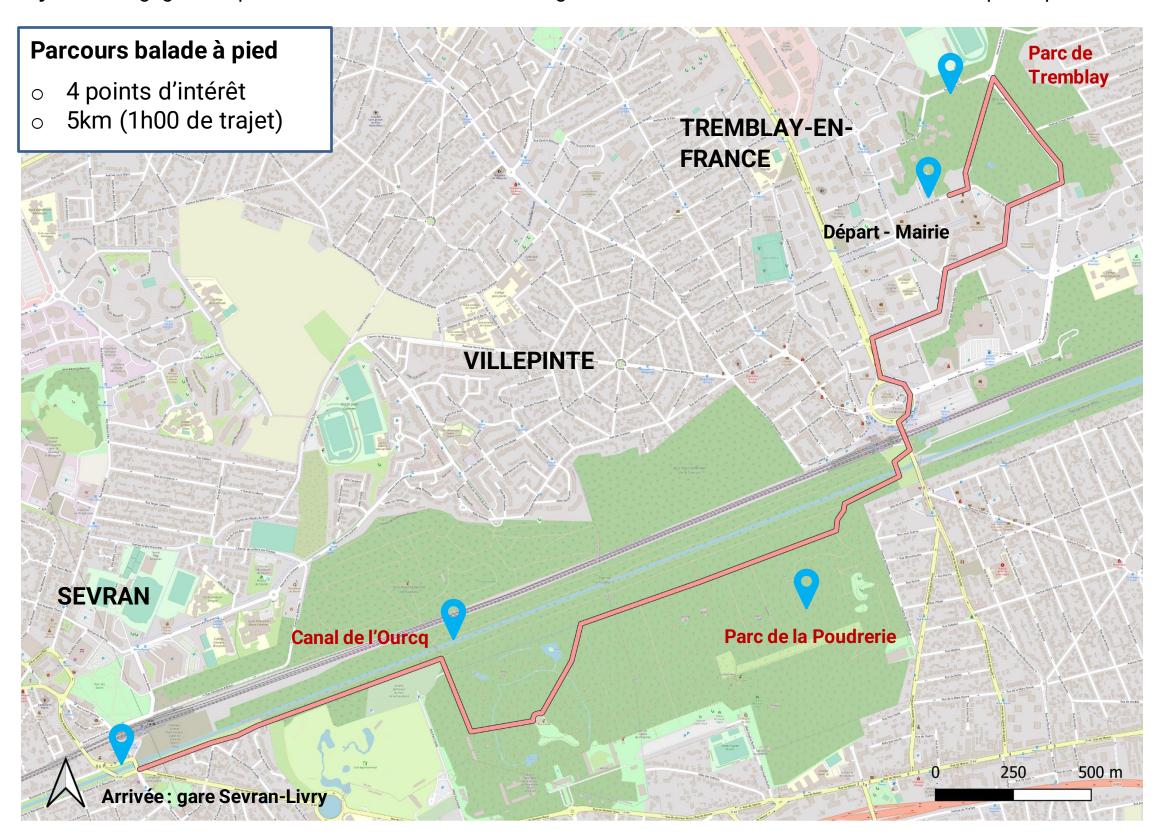
- Présentation de l'arrêt et principales caractéristiques
- Présentation des caractéristiques des lieux abordés durant la visite
- Explication des objectifs du PADD liés et à décliner dans le règlement

Nous prenons en note toutes les conversations. Vous pouvez également noter toutes les remarques que vous souhaitez partager et exprimer à la fin du carnet de balade dans l'espace dédié. Si vous le remplissez, n'oubliez pas de donner cette partie détachable à un des animateurs à la fin de la balade.

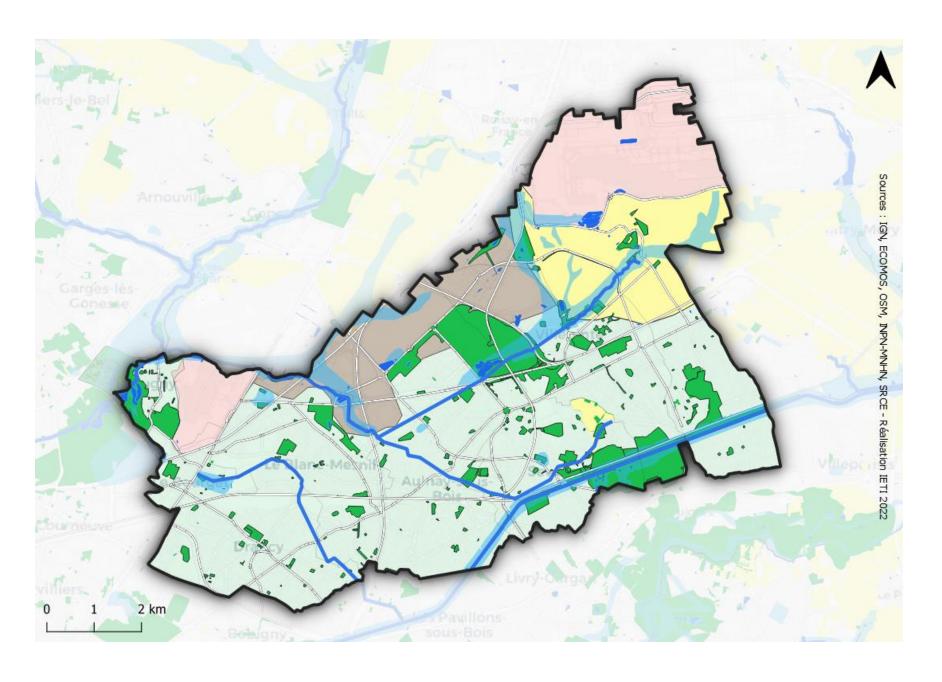
Vos retours viendront alimenter les travaux menés par Paris Terres d'Envol et les communes sur le règlement du PLUi.

ITINERAIRE DE LA BALADE URBAINE

Objectifs : dégager des pistes de réflexions sur le volet réglementaire et recueillir les contributions des participants



INTRODUCTION – LA TRAME VERTE ET BLEUE



Points d'intérêts :

- Préserver et renforcer les fonctions écologiques du territoire (faciliter le cycle de vie des espèces)
- Améliorer la qualité du cadre de vie urbain et la connaissance écologique du territoire
- Constituer des espaces de nature accessible en ville et des îlots de fraicheur

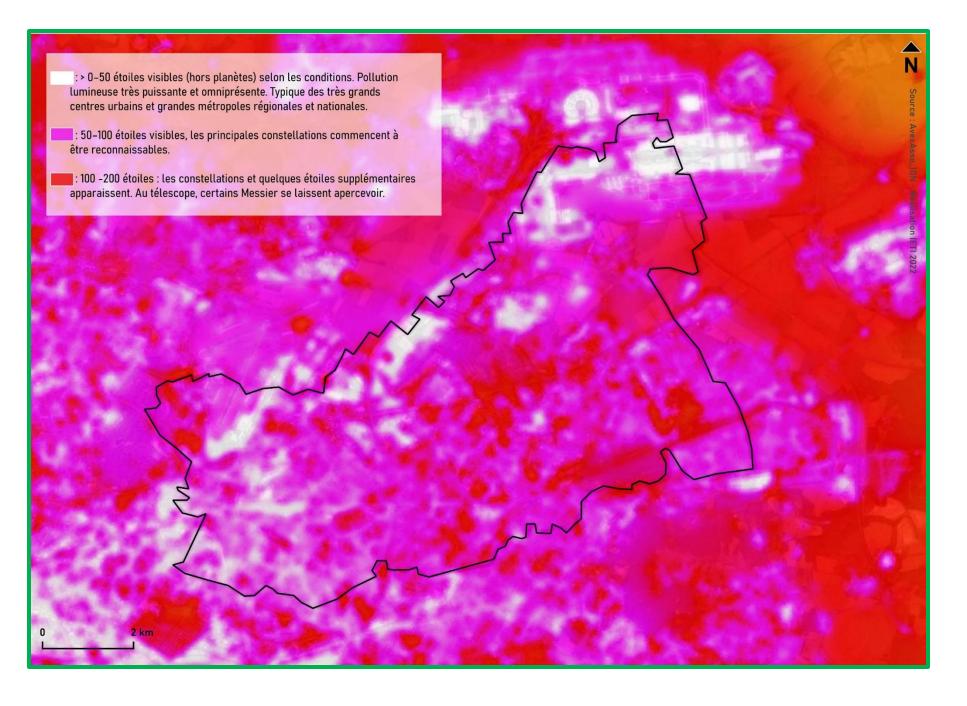
Enjeux à questionner :

 Préserver et accentuer les continuités écologiques en milieu urbain. Quelle place de la nature sur les espaces publics (ou privés) ?

- 1. Valoriser les continuités écologiques du territoire
- Maintenir et renforcer des corridors verts
- Valoriser l'attrait écologique des espaces verts
- Maintenir la perméabilité des espaces végétalisés pavillonnaires
- Renforcer la trame bleue
- --- Poursuivre la restauration et la valorisation des cours d'eau
- Préserver les zones humides
- Préserver les plans d'eau

- 2. Concilier activité économique, qualité de vie et accueil de la biodiversité
- Améliorer l'accessibilité des grands espaces verts
- Préserver les espaces agricoles
- Maintenir la continuité entre les espaces agricoles
- Renforcer la transition espaces agricoles ceinture urbanisée
- Préserver la biodiversité présente sur les aéroports
- Développer la perméabilité écologique et des pratiques de gestion alternative des eaux pluviales dans les zones industrielles
- Valoriser le potentiel de corridor vert des axes de transport

INTRODUCTION – LA TRAME NOIRE



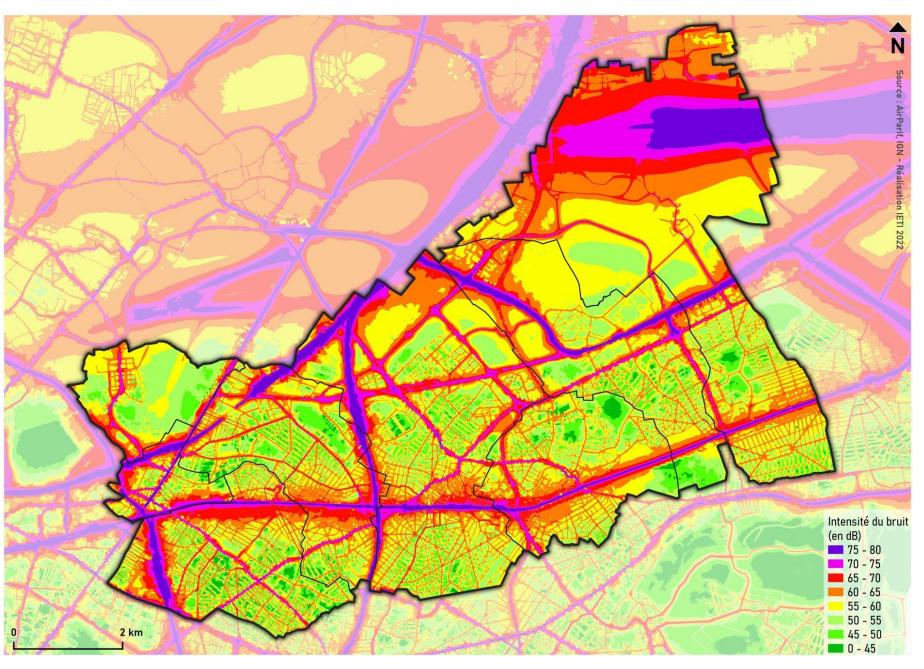
Points d'intérêts :

- Protection de la biodiversité nocturne
- o Economie d'énergie
- Visibilité du ciel

Enjeux à questionner :

- Sécurité (Parc, canal de l'Ourcq, zones Natura 2000)
- Valorisation du patrimoine

INTRODUCTION – LA TRAME BLANCHE



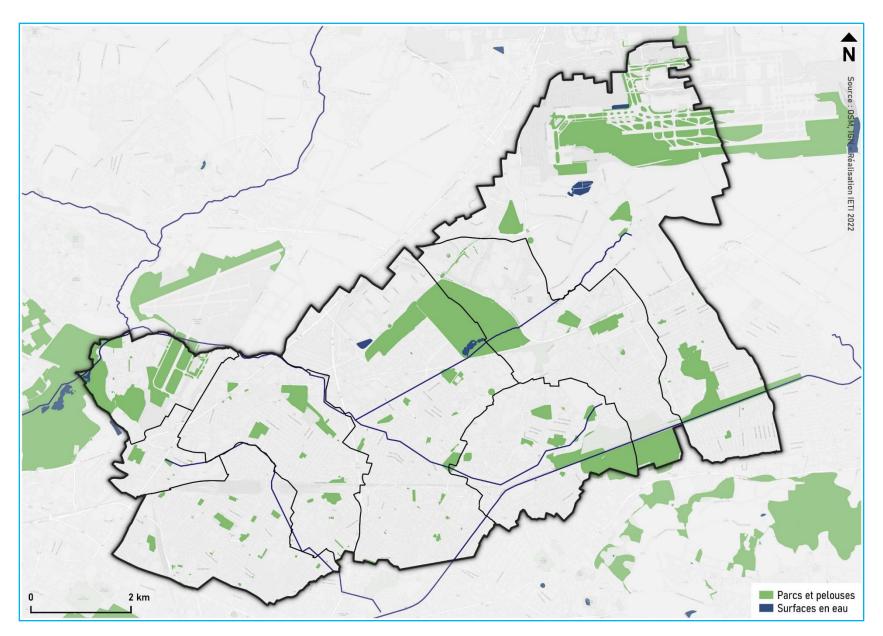
Points d'intérêts :

- Santé publique et bienêtre
- Espaces de calme et de tranquillité
- Apaisement du territoire

Enjeux à questionner :

- Où constituer des promenades calmes (piétonnes et cyclables) ?
- Quels sont les points durs en termes de bruit (conflit entre bruit et usages habitat, promenades, enjeux écologiques forts) ?

INTRODUCTION – LA TRAME BLEUE



Points d'intérêts :

- Les mares et milieux humides représentent une diversité d'intérêts pour le territoire :
 - Régulation des inondations
 - Lieu d'alimentation et d'habitat pour les espèces
 - Rafraichissement du territoire
 - Epuration de polluants et stockage du carbone

Enjeux à questionner :

- Comment protéger les milieux humides et les berges ?
- Comment protéger les continuités entre les milieux aquatiques (enjeux amphibiens) ?

Les grands réservoirs de biodiversité présents sur le territoire (1/2)

Parc Anne de Kiev

Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Anciennement parc Jacques-Duclos, le parc Anne de Kiev situé dans le nord de la ville : présence d'arbres remarquables, ferme pédagogique, terrain d'exercice...

Les orientations du PADD

Préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire

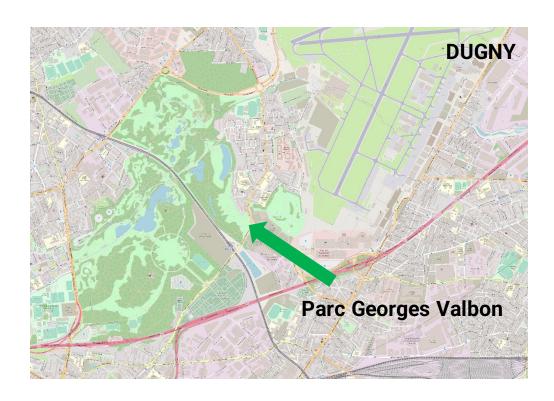
 Préserver et mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel et paysage (grands parcs...)



Parc Georges Valbon

Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Le parc Georges Valbon s'étale sur 5 communes (La Courneuve, Saint-Denis, Stains, Dugny, Garges-les-Gonesse) et vient actuellement au 3ème rang des espaces verts de la région parisienne du point de vue de sa taille, avec une superficie de 400 ha, après le bois de Boulogne (1000 ha) et le bois de Vincennes (850 ha). Il accueille un réservoir de biodiversité (oiseaux, mammifères, insectes, amphibiens, poissons) ainsi que de grands espaces verts, sauvages ou aménagés dont sept plans d'eau naturels ou artificiels.

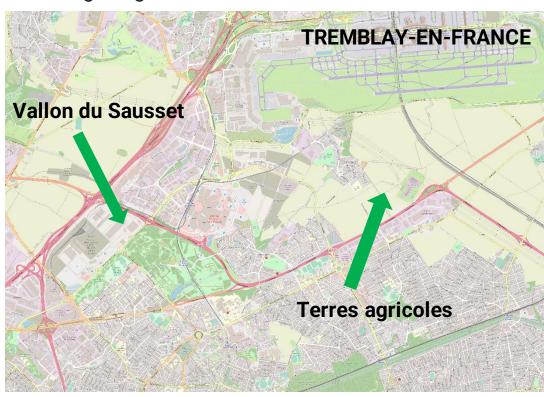


Les grands réservoirs de biodiversité présents sur le territoire (2/2)

Projet Vallon du Sausset

Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

L'opération du Vallon du Sausset prévoit la création d'un important dispositif de gestion hydraulique, qui constituera un ensemble paysager mettant en valeur les grands espaces ouverts caractéristiques de la plaine agricole nord-parisienne. Le projet d'aménagement consiste à créer un paysage structurant qui permette à la fois de souligner les qualités intrinsèques du vallon, mais aussi d'articuler les différentes fonctions du site (gestion des eaux pluviales pour éviter les risques d'inondation, enrichissement de la faune et la flore) tout en préservant les usages agricoles du site.



Les terres agricoles de Tremblay-en-France

Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Tremblay-en-France, **présente une configuration originale** avec un sud urbanisé, un centre villageois entouré de terres agricoles et le nord occupé par les installations aéroportuaires et des zones d'activités économiques (Paris-Nord 2).

Tremblay-en-France, possède 500 hectares agricoles, soit près du quart de la totalité du territoire de la commune.

Les orientations du PADD

Conserver et développer la vocation agricole

- Préserver les terres agricoles non concernés par un projet urbain notamment dans le vallon du Sausset et de la plaine de France
- Faire évoluer l'activité agricole vers des pratiques plus vertueuses et en faire davantage profiter le territoire

Point n°1 : Parc de Tremblay-en-France

Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Situé autour de l'hôtel de ville, à l'articulation de trois grands quartiers : les Cottages, le Bois Saint-Denis, et le Centre-ville, le parc de Tremblay est constitué de 11 hectares boisés. Poumon vert dans la ville, il participe de la qualité de vie des habitants, En 2017, après concertation avec ces derniers, la ville a choisi de réaménager le parc urbain. Un chantier pour **améliorer le site, le rendre plus rassurant et remplacer les aménagements vieillissants** (city-stade, aires de jeux pour enfants, agrès...). L'idée était de donner à cet espace un véritable statut de « parc urbain ».

Zoom sur les activités du parc de Tremblay

- Ateliers Fitness
- Athlétisme
- Golf
- Jeux enfants

- Parcours
- Tennis
- Tennis de table
- Tir à l'arc
- Terrain multisport

Les orientations du PADD

Préserver, développer et valoriser la trame verte et réintroduire de la nature dans la ville

 Préserver et renforcer les trames écologiques dans les espaces urbains

Préserver; valoriser et accroître l'offre en espaces verts Assurer et valoriser les grands axes de déplacement des espèces





© Baseland

Point n°1 : Parc de Tremblay-en-France





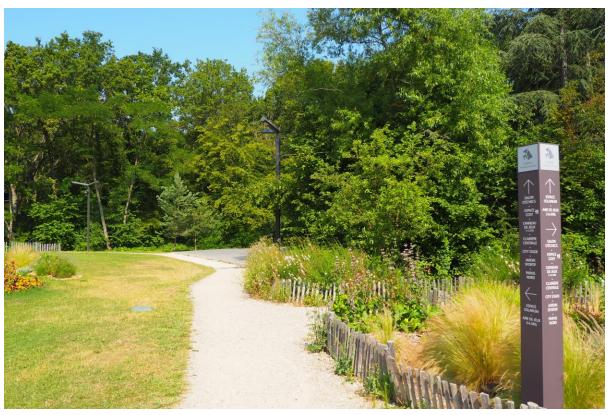




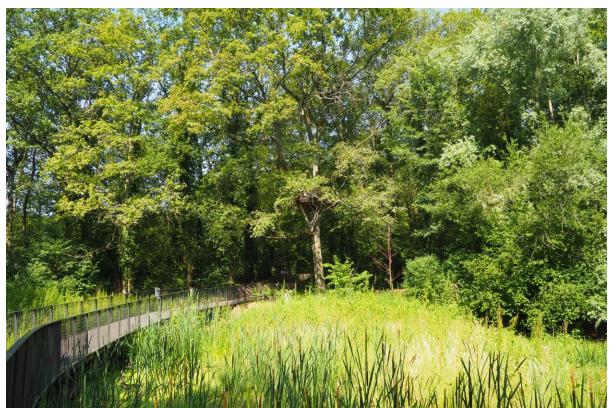
© Baseland

Point n°1 : Parc de Tremblay-en-France









© Rouge Vif Territoires

Point n°2: Bois de la Tussion

Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

La forêt départementale du Bois de la Tussion est une forêt publique 25 hectares, qui appartient au territoire de Villepinte et relève du régime forestier français (ONF). Le bois de la Tussion est composé de hauts boisements et de vastes prairies. Il accueille des espèces rares : Clyte mystique (longicorne) qui se rencontrent dans divers feuillus (aubépines), Grisette ou Hespérie de l'Alcée (petit papillon typique des prairies sèches). Une partie du bois de la Tussion est aujourd'hui fermée (effondrement de gypse et fontis).

Les orientations du PADD

Préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire

 Préserver et mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel et paysager (grands parcs...)

Préserver, développer et valoriser la trame verte

 Préserver et renforcer les trames écologiques dans les espaces urbains

Préserver la ressource en eau

 Préserver et valoriser les cours d'eau et leurs abords, les plans d'eau et zones humides





© Change.org

Point n°3 : Parc de la Poudrerie (1/3)

Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Le parc forestier de la Poudrerie, **créé en 1980**, englobe les **bois départementaux de la Tussion et des Sablons pour constituer un poumon vert de 137 hectares**. Situé sur les communes de Sevran, Livry-Gargan, Villepinte et Vaujours, il conserve encore quelques vestiges de la Poudrerie nationale, créée en 1867.

Lieu de mémoire d'un siècle d'activités poudrières converti en parc de détente et de loisirs, il possède par ailleurs un patrimoine bâti particulièrement riche. Les nombreux espaces ouverts herbacés et les nombreuses mares abritent une faune et une flore très riches, dont de nombreux arbres remarquables (séquoias géant, chênes, peuplier, orme champêtre) facilement visibles depuis les sentiers. Le parc est classé Natura 2000.

Le parc accueille également un parcours sportif (il est possible de remonter le canal à vélo sur les pistes aménagées), un mur d'escalade, un golf, une aire de jeux pour les enfants, et une Maison des abeilles

Zoom sur l'investissement régional du parc

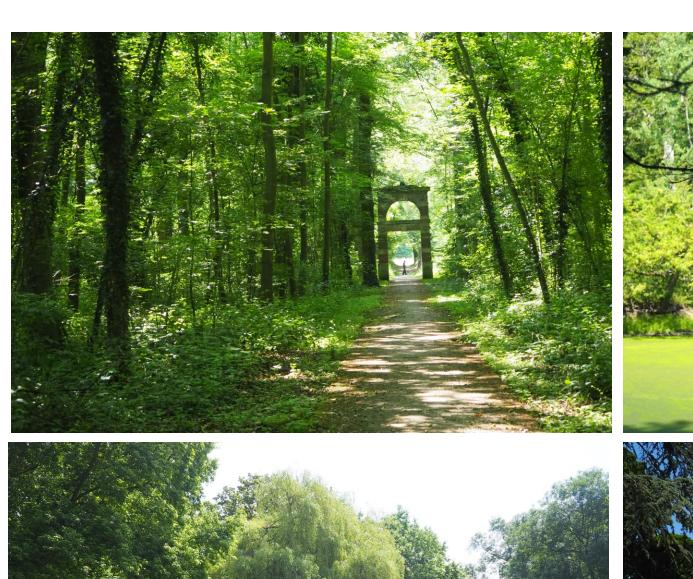
Le parc forestier attire un **million de visiteurs par an.** En 2016, l'Etat annonce un investissement de 2 millions d'euros pour la dépollution et la rénovation de certains bâtiments. Entre 2018 et 2022, la Région a investi **2,5 millions d'euros pour son fonctionnement et sa mise en valeur** permettant de révéler le patrimoine à travers la rénovation du bâti et sa valorisation auprès des usagers, nouveaux services, ouverture du parc forestier sur la ville (signalétique, accessibilité)...





© Région Ile-de-France

Point n°3: Parc de la Poudrerie (2/3)









© Rouge Vif Territoires

Point n°3 : Parc de la Poudrerie (3/3)

Zoom sur le Pavillon Gustave Maurouard

Le pavillon Maurouard, est un **bâtiment emblématique du parc**. Il fut la première centrale de force motrice de la « Poudrerie Impériale ».

L'usine, dite "en éventail", est due au génie inventif de l'ingénieur Gustave Maurouard (1822-1910). Elle abritait **trois machines à vapeur, alimentées par l'eau du canal de l'Ourcq**, ce qui était à l'époque un projet révolutionnaire. Des câbles d'acier distribuaient de façon rayonnante l'énergie vers des ateliers. Des centaines d'ouvrières et d'ouvriers s'activaient à fabriquer, non sans risques, la **fameuse poudre noire**, à l'usage civil, mais aussi militaire.

A l'époque, le site poudrier s'étendait sur 30 hectares à l'abri des regards indiscrets, dans un environnement arboré déjà dense et soigneusement entretenu par le service des Eaux et Forêts. De nos jours, le Parc Forestier de la Poudrerie est dédié à la nature et à la détente des visiteurs.

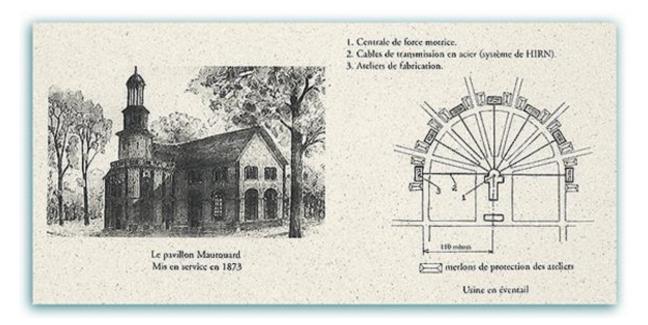
Les orientations du PADD

Préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire

 Préserver et mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel et paysager (grands parcs...)

Préserver la ressource en eau

 Préserver et valoriser les cours d'eau et leurs abords, les plans d'eau et zones humides





© Région Ile-de-France

Point n°4 : Le canal de l'Ourcq (1/2)

Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Inauguré en 1822, le canal de l'Ourcq, long de 130 km, s'étend de Paris (19ème) à Mareuil-sur-Ourcq. Le canal de l'Ourcq a porté l'industrialisation de la future Seine-Saint-Denis durant plus d'un siècle avant des fermetures d'usines en série. Après une période de friche, ses berges ont entamé leur mue, valorisant ce paysage (balade, parcours sportifs, créations de parcs).

Aujourd'hui, le canal est apprécié des cyclistes pour les déplacements quotidiens, des promeneurs qui suivent le canal le long de ses voies aménagées. Le canal traverse, en effet, de nombreuses communes et voies de communication (Paris, Pantin, Bobigny, Noisy-le-Sec; Bondy, Aulnay-sous-Bois, Sevran Villepinte, Tremblay-en-France...). Il constitue une trame verte et un îlot de fraîcheur et fait l'objet d'une renaturation écologique, notamment à Aulnay-sous-Bois (patrimoine arboré renouvelé, berges réaménagées, liaisons douces végétalisées, nouvelle passerelle pour faire face aux difficultés de franchissement du canal).

Les orientations du PADD

Préserver la ressource en eau

 Préserver et valoriser les cours d'eau et leurs abords, les plans d'eau et zones humides

Inciter davantage à une vite active en plein air

 Développer des aménagements et un urbanisme favorable à la santé

Repenser le rapport entre canal de l'Ourcq et le territoire notamment en valorisant, renaturant et redonnant une fonction aux berges

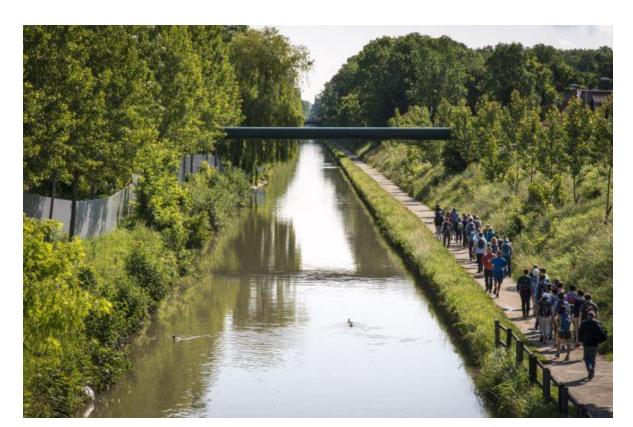
Le projet de valorisation des usages des berges représente une opportunité pour les activités pleine air et pour la promotion des mobilités piétonnes et cyclables.

Dans cette optique d'accessibilité la question des éclairages nocturnes est à interroger dans un souci de sécurisation des usagers et de protection de la biodiversité nocturne (site Natura 2000). Préservation complète, ou non, du site vis-à-vis de l'éclairage ? Quelle modalité d'éclairage ?



© Rouge Vif Territoires

Point n°4: Le canal de l'Ourcq (2/2)





Le canal le long du parc Poudrerie à Sevran



La passerelle Florimont à Tremblay-en-France

Point n°5 (mention): Le parc Kodak

Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

La friche Kodak est un lieu emblématique de Sevran. Entre 1925 et 1995, ce site industriel, situé au cœur de la ville, a accueilli les activités de développement photographique et cinématographique et de synthèse chimique menées par la société Kodak. La fermeture de l'usine, engendrant crise économique et pertes d'emplois, a marqué les habitants de Sevran. En 2003, d'importantes opérations de dépollution ont débuté et se sont poursuivies jusqu'à l'établissement du procèsverbal de récolement en 2012.

Depuis 2013, la friche Kodak est ouverte au public. Sa situation dans une zone pavillonnaire, en bordure du canal de l'Ourcq et à proximité d'établissements scolaires en fait un espace de loisirs apprécié des usagers. Cette localisation péri-urbaine est un atout pour la biodiversité puisque le canal de l'Ourcq et les trames des lignes RER constituent des corridors écologiques rejoignant le Parc forestier de la Poudrerie, important réservoir de biodiversité.

Dans le contexte particulièrement urbanisé de la petite couronne d'Île-de-France, les espaces naturels sont rares et la friche Kodak représente un véritable refuge pour la biodiversité.

Les orientations du PADD

Préserver, valoriser et accroître l'offre en espaces verts notamment en ville pour répondre aux besoins croissants des habitants et à la carence du territoire :

- Mettre en réseau les grands parcs du territoire et faciliter leurs accès et usages pour les habitants.
- Renaturer les friches urbaines;







Zoom sur le projet de la Caisse des Dépôts

En 2017, les élus s'engagent à ce que la friche devienne un réservoir de biodiversité en partenariat avec CDC Biodiversité. La ville de Sevran décide de s'engager dans le programme « Nature 2050». L'enjeu du programme est de renforcer l'adaptation des territoires naturels, urbains, agricoles au changement climatique. L'objectif poursuivi est de créer une zone naturelle agréable au public et pérenne.

Point n°5 (mention): Le parc Kodak



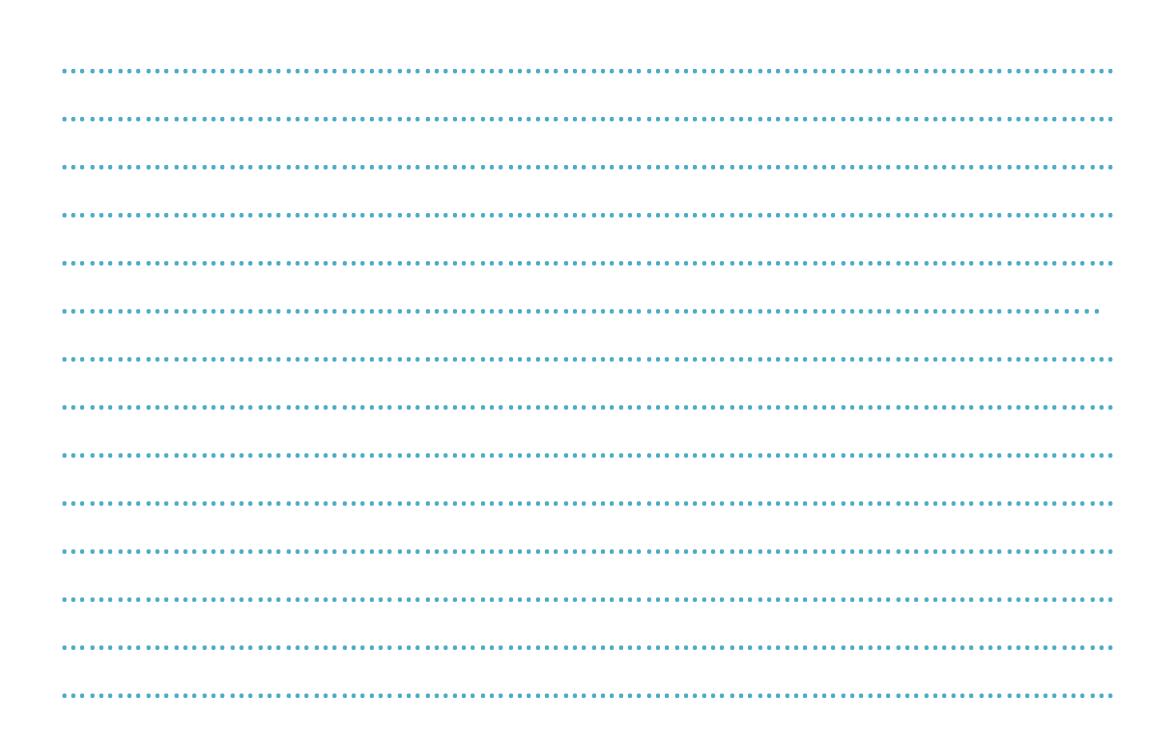




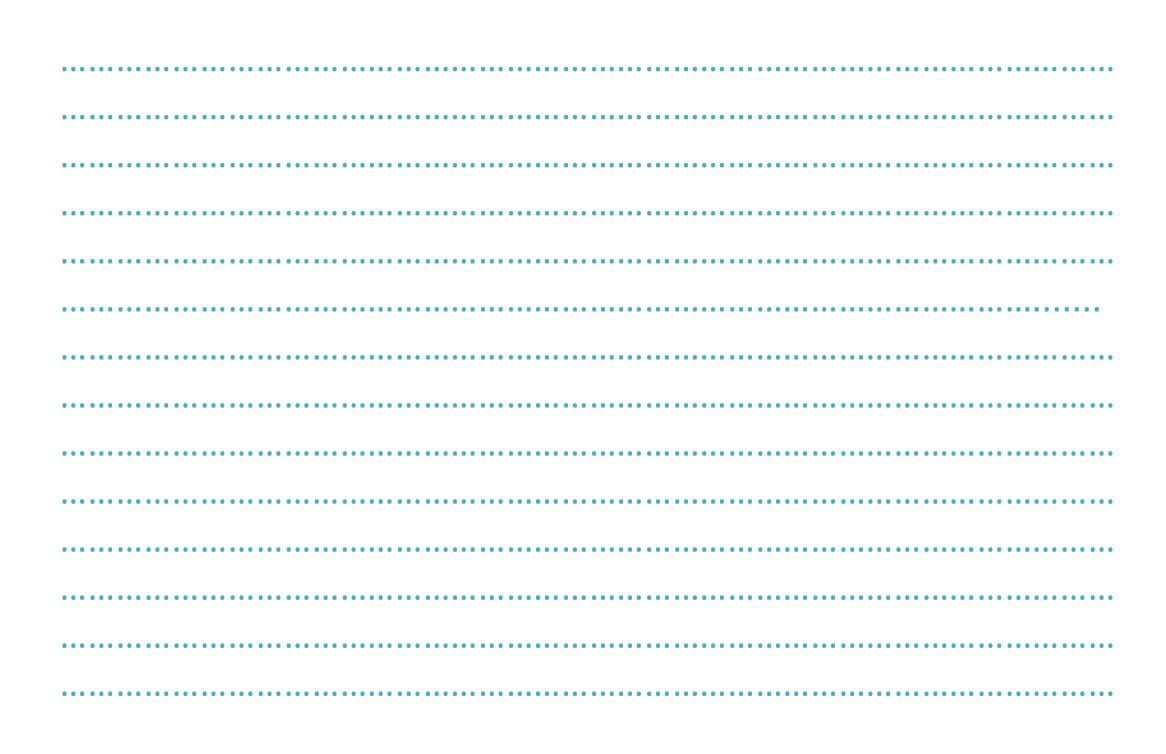


© CDC biodiversité

Vos remarques sur la trame verte!



Vos remarques sur la trame bleue!



Vos remarques sur la préservation de la faune!

	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
••••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••
••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •